

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 444 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 444

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 mai 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Sont promulgués à la Cote française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 4 avril 1939 relatif à La gratuité de passage aux familles des sous-officiers mariés, de carrière et rengagés, accompagnant où rejoignant leur chef aux colonies ; 2° Le décret du 5 avril 1959 abrogeant le décret du 29 avril 1932 réglementant la circulation et le commerce des armes dans la colonie de la Côte française des Somalis ; 3° La loi du 8 avril 1959 portant grace amnistiante pour les délits et contraventions en matière de réunion, de conflit collectif du travail et de manifestation sur la voie publique et pour les infractions connexes commis antérieurement au 28 décembre 1938 ; 4° Le décret du 12 avril 1999 relatif à l'extension aux étrangers bénéficiaires du droit d'asile des obligations imposées aux Français par les lois de recrutement et la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.